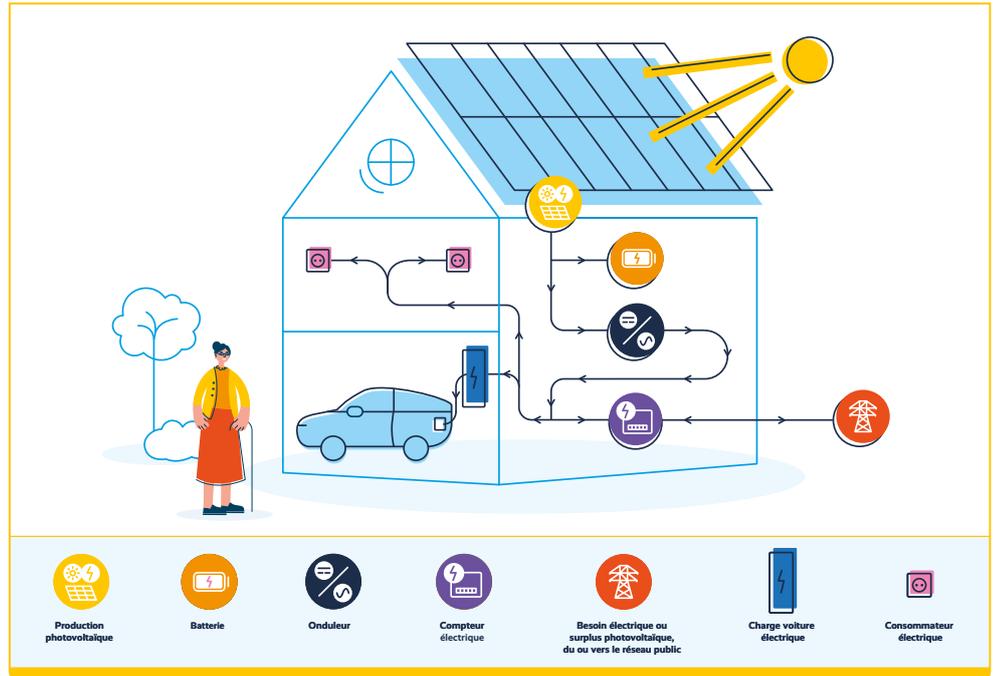


Explications de base



Découvrez le potentiel solaire de votre toiture sur : energie.geoportail.lu

Les panneaux photovoltaïques sont des dispositifs qui convertissent la lumière du soleil en électricité grâce à des cellules solaires. Cette électricité est une énergie renouvelable qui contribue à la protection du climat et qui réduit les dépenses énergétiques.



Démarches à entreprendre



Client

- Contacte son conseiller Klima-Agence pour se renseigner sur les étapes de son projet et pour discuter éventuellement de ses besoins spécifiques, p. ex. si la maison est classée au patrimoine ou si elle fait partie d'une copropriété.
- Se renseigne auprès de sa commune concernant les exigences du règlement des bâtisses.
- Fixe un rendez-vous sur place avec un ou plusieurs artisans qualifiés pour évaluer le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques et l'état actuel de la toiture.



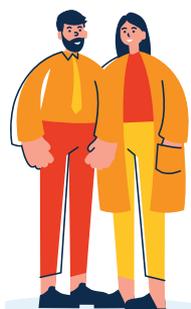
L'énergie provenant de panneaux photovoltaïques peut être autoconsommée (autoconsommation individuelle), partagée avec d'autres utilisateurs (autoconsommation collective, partage en communauté énergétique ou création d'une coopérative énergétique) ou être injectée dans le réseau. Pour connaître les divers modes de consommation, consultez la page « Produire de l'électricité avec le soleil » : klima-agence.lu/pv-avantages

02



Artisan

- Établit une offre pour le client et effectue éventuellement une simulation de rendement et un calcul de rentabilité.



Client

- Obtient et évalue les offres des artisans.
- Signe l'offre (sous condition que le gestionnaire du réseau donne l'accord de raccordement au réseau).
- Doit choisir un mode d'injection pour l'électricité produite (injection totale ou autoconsommation avec injection du surplus dans le réseau).
- Déclare les travaux auprès de la commune et/ou demande le permis de bâtir.



Quelques astuces à vérifier sur votre offre :

- que les coûts en lien avec l'installation des panneaux photovoltaïques soient détaillés pour la demande d'aides Klimabonus
- que l'entreprise soit enregistrée auprès du Registre de Commerce et ait le droit d'exercer au Luxembourg (lbr.lu) sélectionnez le portail RCS, dans « Services proposés » cliquez sur « Rechercher un dossier RCS »
- pour les maisons unifamiliales, que la TVA de 3 % soit appliquée sur les panneaux photovoltaïques (batterie exclue).

03

04



Artisan

- Prépare la demande d'accord de raccordement pour l'installation auprès du gestionnaire de réseau pour signature par le client.

05



Gestionnaire de réseau

- Vérifie si la demande de l'installation prévue est complète et réalisable pour le réseau.
- Une fois la demande approuvée, si souhaité, un rendez-vous de pilotage sur place peut être fixé par le client / l'électricien avec le gestionnaire de réseau.
- Envoie le formulaire d'options d'injection totale ou autoconsommation avec injection du surplus.



Client

- Signe le contrat avec le gestionnaire de réseau.
- Si le client choisit l'autoconsommation avec l'aide à l'investissement de 50 %, il conclut un contrat avec le fournisseur d'électricité de son choix afin de négocier un tarif d'injection pour le rachat de l'électricité en surplus.



Même si vous avez choisi d'autoconsommer votre électricité, vous devez conclure un contrat de rachat pour vendre votre électricité excédentaire à un fournisseur électricité. Celui-ci vous propose une rémunération correspondant à un pourcentage du prix du marché de gros, qui évolue chaque mois. Vous trouvez une liste des fournisseurs actifs au Luxembourg sur le site de l'ILR.

06



Artisan

- Installe les panneaux solaires conformément aux exigences techniques en vigueur.
- Remplit la notification de fin des travaux et l'envoie au gestionnaire de réseau.
- Réalise la mise en service si l'installation est réalisée avec un compteur.

07



Gestionnaire de réseau

- Contrôle la notification de fin des travaux et, le cas échéant, fixe un rendez-vous sur place.
- Si l'installation est réalisée avec deux compteurs, fixe un rendez-vous sur place pour contrôler l'installation et installe le deuxième compteur pour la mise en service.
- Établit une facture pour l'installation du deuxième compteur.

08



Artisan

- Établit la facture et envoie au client la fiche technique pour la demande d'aides Klimabonus remplie.

09



Client

- Planifie l'entretien et le nettoyage de l'installation tous les 5 à 10 ans par un spécialiste.
- Demande les aides étatiques Klimabonus en ligne via myguichet.lu ou par voie postale.
- Vérifie s'il est éligible pour le Topup social Klimabonus grâce au simulateur des aides Klima-Agence.
- Si disponibles, demande les aides communales.

10



Topup social Klimabonus :

Les bénéficiaires des aides Klimabonus Wunnen peuvent demander au ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire un «Top up social Klimabonus» d'un montant qui peut doubler l'aide Klimabonus, en fonction du revenu du ménage du bénéficiaire. Cette aide supplémentaire a pour objectif de permettre aux ménages concernés d'éviter le risque de pauvreté énergétique. Les formulaires de demande d'aides financières sont disponibles sur www.guichet.lu.

Informations supplémentaires



Contactez votre conseiller Klima-Agence pour assurer la réussite de votre projet : klima-agence.lu/?rdv



Retrouvez toutes les informations pour votre projet photovoltaïque sur : aides.klima-agence.lu/details/522

Bénéficiez d'un conseil indépendant et gratuit avec un conseiller Klima-Agence qui vous aide à comprendre les démarches, les divers modes de consommation et les aides disponibles pour votre projet.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur les conditions pour l'obtention des aides Klimabonus, les démarches administratives, les exigences techniques pour l'installation photovoltaïque et faire une simulation de votre projet, essayez le simulateur des aides Klima-Agence : aides.klima-agence.lu/pv

Klima-Agence G.I.E.
2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
T. +352 40 66 58
R.C.S. Luxembourg C84
info@klima-agence.lu



Pour plus d'informations sur votre projet d'installation de panneaux solaires, cliquez ici ou scannez le code QR.

Version : octobre 2024